Service de Restauration et d'hébergement (internat, demi-pension), tarifs, prélèvement.
Note d'information (document à conserver par la famille) année scolaire 2024-2025

Service de Restauration et d'Hébergement -demi-pension ou internat-

Régimes FORFAITAIRES - Internat (2 formules) :
* Interne 4 nuits (arrivée de l'élève le lundi matin)
* Interne 5 nuits (arrivée le dimanche soir, pas de repas)

- Demi-Pension (2 formules) :
* ½ pension 4 jours (Lu, Ma, J, V)
* ½ pension 5 jours (Lu, Ma, Me, J, V)

Le forfait est annuel.

Une modification du régime pourra être acceptée, aux changements de trimestre uniquement, sur demande écrite de la famille, à envoyer par mail un mois et demi avant la fin du trimestre en cours adresse @ : secgestion4.ldf@ac-bordeaux.fr

Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité pour le régime forfaitaire choisi initialement.
Les élèves externes peuvent manger, **à condition d'approvisionner à l'avance le compte repas « myturboself »** *(louisdefoix.fr)*

Comment régler les forfaits de restauration et d'hébergement (internat, demi-pension) :

Les avis aux familles trimestriels sont envoyés à l'adresse mail du responsable « financier » (paie frais scolaires).
(L'envoi n'est possible que sur un seul responsable – faire suivre à l'autre si besoin)

Différents moyens de paiement :

- **Prélèvement automatique mensuel** (élèves non boursiers uniquement).
  3 mensualités trimestrielles (entre le 05 et le 10) avec ajustement sur la dernière échéance de chaque trimestre.
  Si vous souhaitez opter pour ce mode de paiement, complétez l'imprimé « mandat de prélèvement » joint, avec les coordonnées bancaires du responsable financier correspondant au RIB que vous joignez au dossier d'inscription.

⇨ ***Incident de paiement*** *: l'agence comptable mettra fin au prélèvement dès le 2ème rejet. Il vous appartient :*
- *De Veiller à l'approvisionnement de votre compte aux échéances annoncées, afin d'éviter les rejets bancaires ;*
- *De signaler tout changement de coordonnées : adresser* un nouveau « mandat de prélèvement » (avec RIB) accompagné du R.I.B. à prendre en compte (à envoyer 1 mois avant l'échéance suivante).

IMPORTANT : les familles des élèves boursiers ne peuvent pas opter pour le prélèvement automatique.
Si vous êtes éligible aux bourses nationales de lycée, attendre la réponse avant d'établir une demande de prélèvement.

Les autres moyens de paiement :

- **Par internet « Téléservices » -lycée connecté-** ***à privilégier*** : **paiement possible en plusieurs fois et/ou par les 2 parents**
- Virement vers le lycée, avec nom prénom de l'élève en référence (RIB sur l'avis aux familles que vous recevez)
- Carte bancaire (au service intendance)
- Chèque à l'ordre de « l'agent comptable du lycée louis de Foix » (nom prénom de l'élève au dos du chèque) ;
- Espèces à la caisse du lycée

En cas de difficultés de paiement :
- Des délais de paiement peuvent être consentis sur demande écrite ; vous pouvez régler en plusieurs fois.
- Le fonds social peut venir en aide aux familles (dossier à retirer auprès du service des Frais scolaires)

Les aides ainsi accordées sont ponctuelles ; elles ne peuvent être attribuées par principe pour l'année, ni se substituer aux bourses nationales si vous êtes éligibles

TARIFS : ils sont votés chaque année civile par la Commission Permanente du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
(Tarifs forfaits demi-pension et internat – année civile 2024)

Régime	TOTAL	1er trimestre		2ème trimestre	3ème trimestre
	Année civile	**Septembre-décembre forfait**	Prélèvements Mensualités x 3	Janvier mars	Avril juillet
Internat 5 nuits – 9 repas	1566.21 €	**609.08 €**	203.03 €	Les tarifs 2025 seront fixés ultérieurement par le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine	
Internat 4 nuits – 9 repas	1449.89 €	**563.85 €**	187.95€		
Demi-Pension 5 jours	547.02 €	**212.73 €**	70.91€		
Demi-Pension 4 jours	467.21 €	**181.69 €**	60.57€		

✍ La 3ème et dernière échéance de chaque trimestre est ajustée en fonction des remises d'ordre accordées (absences justifiées, stages, voyages). Les avis aux familles envoyés par mail font apparaître le montant exact dû par trimestre.

Prix du repas à l'unité : 4.11€ élèves externes, ou élèves demi-pensionnaires 4j (repas pris exceptionnellement le mercredi)

Service frais scolaires : mail : secgestion4.ldf@ac-bordeaux.fr